

FONDS POUR LE CLIMAT DE SWISS OLYMPIC

Destiné au sport suisse

En collaboration avec  myclimate

Formulaire de demande

Soutien d'une mesure de protection du climat

Le Fonds pour le climat de Swiss Olympic soutient des mesures dans le sport Suisse ayant un impact sur le climat dont la réalisation nécessite des moyens financiers supplémentaires, en particulier dans les fédérations et les clubs. Le montant de soutien maximal est de 10'000 CHF et dépend des ressources disponibles du Fonds pour le climat de Swiss Olympic. Une demande de soutien financier doit remplir les critères suivants:

Critères de soutien

- La mesure contribue à la protection du climat.
- La mesure est mise en œuvre dans un club/une fédération et doit être accessible à tous les membres.
- La mesure n'a pas encore été mise en œuvre et aucun mandat important n'a été fait (aucune décision d'achat n'a été signée).
- La mesure nécessite des moyens financiers supplémentaires pour surmonter des barrières qui empêchent sa mise en œuvre (financières ou autres).
- La mesure contribue au développement durable.
- Au moins 50% des coûts d'investissement sont autofinancés (l'obtention d'autres subventions est possible, mais doit être justifiée).
- Les moyens de financement du Fonds pour le climat de Swiss Olympic proviennent de clubs, d'associations ou d'événements qui s'engagent en faveur de la protection du climat – par exemple en ajoutant un « franc pour le climat » volontaire au prix des billets, aux frais d'inscription ou aux cotisations des membres. Il est donc souhaitable que les clubs ou associations qui sollicitent des moyens de financement participent également au Fonds pour le climat de Swiss Olympic. Idéalement, cette contribution est proportionnelle aux capacités financières et à la taille du club ou de l'association. Les clubs ou associations qui s'engagent financièrement bénéficient d'une priorité lors de l'attribution des moyens de financements. Les versements au Fonds pour le climat de Swiss Olympic autour des grandes manifestations sportives uniques ou récurrentes ainsi que les championnats sont également considérés comme participation de la fédération.

Le soutien de projets de formation et de campagnes d'information est possible sous certaines conditions. Veuillez-vous annoncer au préalable auprès de l'équipe du Fonds pour le climat de Swiss Olympic.

Délais

Les délais pour soumettre des mesures seront publiés sur le site internet du Fonds pour le climat de Swiss Olympic. Environ 4 semaines plus tard, les requérants peuvent s'attendre à recevoir

une décision de subvention. Les dates de la décision de subvention seront publiées sur le site Internet du Fonds pour le climat de Swiss Olympic.

Processus de sélection

L'équipe du Fonds pour le climat de Swiss Olympic évalue les demandes de subvention à l'attention du comité du Fonds pour le climat de Swiss Olympic à l'aide de la matrice d'évaluation publiée sur le site Internet du Fonds pour le climat de Swiss Olympic. Sur la base de cette évaluation, le comité du Fonds pour le climat de Swiss Olympic décide quelles demandes seront soutenues. Les mesures qui répondent aux critères de financement, mais qui ont reçu une réponse négative, peuvent à nouveau être soumises.

Droits et obligations des requérants

- *Ethique:* S'engager à respecter les statuts éthiques du sport suisse ainsi que la charte éthique du sport suisse.
- *Conseil et soutien:* Les requérants peuvent demander conseil à l'équipe du Fonds pour le climat de Swiss Olympic pendant le processus de demande afin de s'assurer que les critères et les exigences du Fonds soient respectés.
- *Responsabilité:* toutes les données et informations contenues dans le formulaire de demande sont contraignantes et véridiques.
- *Communication:* Il est défendu de communiquer sur le soutien d'une mesure par le Fonds pour le climat de Swiss Olympic avant qu'une demande n'ait été approuvée. La communication du club/de la fédération sur la mise en œuvre de la mesure est encouragée, mais une fois approuvée, est soumise à un logo-manuel et doit être approuvée par l'équipe du Fonds pour le climat de Swiss Olympic.
- *Convention:* Les droits et obligations spécifiques sont définis dans une convention distincte pour chaque mesure approuvée.

Contact et plus d'informations

L'équipe du Fonds pour le climat de Swiss Olympic:
klimafonds@swissolympic.ch

Plus d'informations:
www.swissolympic.ch/fonds-climat

Données du requérant

Fédération/club	
Adresse	
NPA / Lieu	
Données sur la fédération / le club (nombre de membres, total du bilan)	

Données de la personne de contact

Nom, prénom	
Fonction	
Numéro de téléphone	
Adresse E-Mail	

Données sur la mesure

Titre	
Description et but de la mesure envisagée (max. 40 mots)	
État de la mesure (max. 200 mots)	
Planification, échéances et étapes clés 1. Date du premier mandat 2. Date de mise en service	
Coûts totaux	
Financement souhaité	
Autres subventions demandées (montant et type)	
Effet escompté (ex. Réduction des émissions, gain d'efficacité, etc. description qualitative max. 200 mots)	
Proposition de participation financière au Fonds pour le climat (voir critères de soutien en page 1)	

Veuillez ajouter tous les documents pertinents pouvant influencer la décision en pièce jointe et les envoyer par E-Mail à klimafonds@swissolympic.ch.

 Lieu, Date

 Nom, prénom, fonction

 Signature